

## > CULTES CATHOLIQUE ET PROTESTANT

- Présence sur site : du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30.
- Ouverture de l'oratoire : tous les jours, de 9h30 à 17h30 bâtiment J (à droite du service mortuaire dans la cour).
- Temps de prière ou messe : le jeudi, de 12h à 12h30.
- Pour les catholiques, les urgences sont assurées les week-ends et jours fériés de 9h30 à 17h30.

### CONTACTS :

Culte catholique : 04 72 07 15 21

Culte protestant : 07 65 59 86 22

## > CULTES MUSULMAN

CONTACT : 06 71 02 80 40

## > CULTES ISRAËLITE

CONTACT : 04 12 04 05 10



[www.chu-lyon.fr](http://www.chu-lyon.fr)

© HCL - DORPSS/DMC - PAO : ST-05/25

**HCL**  
HOSPICES CIVILS  
DE LYON

**HÔPITAL  
DE LA  
CROIX-ROUSSE**

**SERVICE DES CULTES**

Vous êtes hospitalisé ou l'un de vos proches est hospitalisé,  
Vous vous sentez seul,  
Vous êtes traversé par des doutes, des questions existentielles et spirituelles,  
Vous ressentez le besoin d'être accompagné sur le plan religieux par un ministre de votre culte, au rythme de votre cheminement ?

### Les aumôniers des différents cultes sont là pour :

#### VOUS RENCONTRER

vous et vos proches, vous soutenir par une présence, une écoute, une parole, une prière.



À l'hôpital, les aumôniers sont chargés « d'assurer [...] le service du culte qu'ils représentent et d'assister les patients qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille, ou ceux qui, lors de leur admission, ont souhaité déclarer appartenir à tel ou tel culte. »

(Note d'information N° DGOS/RH4/2024/37 du 17 mars 2024)

#### VOUS ACCOMPAGNER

sur le plan humain, spirituel ou religieux, dans le respect des convictions de chacun.



« Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être mise en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires...). »

(Charte de la personne hospitalisée du 2 mars 2006)

#### COLLABORER

avec l'ensemble des professionnels de l'établissement.



Les aumôniers travaillent en collaboration interdisciplinaire avec les soignants et les divers intervenants de l'hôpital. Ils contribuent à la réflexion éthique aux côtés des professionnels de santé.  
« L'aumônier apporte son concours à l'équipe soignante [...] : sa présence, par la dimension éthique qu'il porte, est enrichissante pour tous. L'aumônier, éclaire le cas échéant l'équipe médicale et soignante sur les implications que peuvent avoir certaines de leurs décisions au regard des convictions et pratiques religieuses des patients. »

(Note d'information N° DGOS/RH4/2024/37 du 17 mars 2024)

## CULTES CATHOLIQUE ET PROTESTANT

Les aumôniers catholiques et protestants proposent aux patients et à leurs proches une écoute, un accompagnement humain, spirituel ou religieux : lectures de la Bible, prières, bénédictions. Prière de fin de vie.

Pour le culte catholique, les patients peuvent demander à recevoir les sacrements : confession, communion, onction des malades, baptême en urgence.

Funérailles : les aumôniers catholiques et protestants sont disponibles auprès des familles pour la préparation et la célébration de funérailles, en lien avec le service mortuaire de l'hôpital.

## CULTE MUSULMAN

Les aumôniers musulmans proposent aux patients et à leurs proches un accompagnement humain, spirituel ou religieux : lectures du Coran, prières et invocations, conseils et soutiens.

## CULTE ISRAËLITE

Les aumôniers israélites proposent aux patients et à leurs proches un accompagnement humain, spirituel ou religieux : échanges, prières, bénédictions, études de textes et lectures de Psaumes.

En cas de décès, se rapprocher de l'aumônerie ou des services de pompes funèbres de la communauté juive.

La mission du service des cultes s'inscrit dans le principe de laïcité, qui garantit aux usagers de l'hôpital public l'accès à leur culte, dans le respect de la neutralité du service public.